AR Prefecture

005-240500439-20230509-2023_37-DE
Reçu le 16/05/2023

Ressources

BRIANÇONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire du 9 mai 2023

Délibération n°2023-37

Thème :
Commande Publique

Objet :
CIS de La Grave - Avenant de transfert du lot 8
Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 3

Le 9 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 mai 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :
Arnaud MURGIA, Éric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Françoise LECOZ BEY suppléante de Claudine CHRÉTIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentées :
Catherine VALDENAIRE donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Emilie DESMOULINS-GENOUX donnant pouvoir à Claire BARNEOUD
Elisa FAURE donnant pouvoir à Eric PEYTHIEU.

Absente excusée :
Catherine BLANCHARD.

Absent :
Gabriel LEON.

Secrétaire de séance :
Marine MICHEL

AR Prefecture

005-240500439-20230509-2023_37-DE
Reçu le 16/05/2023

Rapporteur : Jean Pierre PIC

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles :

- L. 2194-1 précisant les cas de modifications d'un marché sans nouvelle procédure de mise en concurrence ;
- R. 2194-6 portant sur la modification des marchés lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022-34 du 12 avril 2022 attribuant le marché de construction du Centre d'Incendie et de Secours de la Grave pour le lot n°8 carrelage et faïence à l'entreprise SARL CAVEGLIA & MARCHETTO ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 28 avril 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission Resources du 2 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT le courrier du 10 octobre 2022 de la SARL CAVEGLIA MARCHETTO et l'attestation notariale de maître BESTAGNO du 9 novembre 2022, informant de la cession d'une branche d'activités de la SARL CAVEGLIA & MARCHETTO à la SAS CMG SOL (SIRET 919 035 725 00010) dont le siège est 240 chemin des Clots à 05130 LETTRET depuis le 1er novembre 2022 ;

CONSIDERANT Le projet d'acte modificatif n°1 joint en annexe ;

AR Prefecture

005-240500439-20230509-2023_37-DE
Reçu le 16/05/2023

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte modificatif n°1 de transfert au marché de construction du centre d'incendie et de secours et de La Grave pour le lot n°8 carrelage-faïence ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS ★ R.F. Département des Hautes-Alpes

Arnaud MURGIA

Date de publication : 16 MAI 2023
Date de Transmission au contrôle de légalité : 16 MAI 2023
Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture
005-240500439-20230509-2023_37-DE
Reçu le 16/05/2023

BRIANÇONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Acte modificatif N°1 au marché de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave (Lot n°8 carrelage Faïence)

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100) représentée par son Président Monsieur Arnaud MURGIA

IDENTIFICATION DU TITULAIRE INITIAL DU MARCHE PUBLIC-CÉDANT :

SARL CAVEGLIA & MARCHETTO sise 91bis Avenue d'Embrun 05000 GAP (SIRET 386 350 011 00014) représenté par son Président Monsieur Alain MARCHETTO.

IDENTIFICATION DU NOUVEAU TITULAIRE INITIAL DU MARCHE PUBLIC-CESSIONNAIRE :

SAS CMG SOL sise 240 Chemin des Clots 05130 LETTRET (SIRET 919 035 725 000 10) représentée par son Président Monsieur Benjamin GAY.

ARTICLE 1ER – OBJET DU MARCHE

Marché de travaux pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave (lot n°8 carrelages faïence) notifié le 28 avril 2022

Montant initial du marché : 49 030,58 € HT soit 58 836,70 € TTC

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LE PRESENT ACTE MODIFICATIF

En raison d'une restructuration intervenue au sein de la Société CAVEGLIA & MARCHETTO, il est décidé de passer le présent acte modificatif qui a pour objet le transfert du marché n°2022-TX-06_8 de la Société Caveglia Marchetto SARL inscrite au registre des Commerces sous le numéro n°386 350 011 dont le siège est 1bis avenue d'Embrun à GAP (05000), à la Société CMG SOL SAS enregistrée au Registre des Comme sous le numéro 919 035 725 dont le siège est 240 chemin des Clos à LETTRET (05130).

La SAS CMG SOL est titulaire du marché n°2022-TX-06_8 en lieu et place de la SARL CAVEGLIA & MARCHETTO à la date de cession soit le 1er novembre 2022, pour l'ensemble des droits et obligations résultant du marché de travaux (lot n°8) concernant la construction du CIS de La Grave.

AR Prefecture

005-240500439-20230509-2023_37-DE
Reçu le 16/05/2023

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché public initial - Cédant Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »	L'entreprise titulaire du nouveau marché public -Concessionnaire Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »	Le représentant légal du pouvoir adjudicateur Le Président
Alain MARCHETTO	**Benjamin GAY**	**Arnaud MURGIA**